



## **CONSEIL MUNICIPAL**

**Vendredi 12 juin 2020**

**COMPTE RENDU**

**Etaient Présents :**

M. Edouard RENAUD, Maire de Moncontour – M. Louis ZAGAROLI, 1<sup>er</sup> adjoint - M. Jean-Jacques HOULLIER, 2<sup>ème</sup> Adjoint – Mme Marylène PETIT, 3<sup>ème</sup> Adjointe – M. Alexandre ROULON, 4<sup>ème</sup> Adjoint - Mme Nadia JUILLET, Conseillère Municipale - Mme Anne PEUVERGNE, Conseillère Municipale – Mme Martine COLOMBET, Conseillère Municipale – M. Arnaud GIANANTI, Conseiller Municipal - Mme Katia GUILLOT, Conseillère Municipale - M. France POIREAU, Maire délégué d'Ouzilly-Vignolles - M. Franck JOSEPH-THEODORE, conseiller municipal –

Absents excusés : M. Bruno SOUCHARD, Conseiller Consultatif a donné pouvoir à M. Edouard RENAUD – M. Jean-Claude BOUILLAULT, Conseiller Consultatif a donné pouvoir à M. Jean-Jacques HOULLIER – M. TURQUOIS Nicolas, Conseiller Municipal a donné pouvoir à M. Louis ZAGAROLI -

Présents : Mme Roseline PINEAU – Mme Estelle GOUSSÉ – Mme Corinne LORIN - M. Philippe JOANNY – M. Patrice GARZARO – M. Emmanuel AVERTY – M. Jean-Michel JAULIN – M. Mickaël GUILLOT -

Correspondant Nouvelle République : Mme Thérèse RINUIT

**Nombre de pouvoirs : 3**

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la présente séance.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité comme **Secrétaire de Séance : M. Louis ZAGAROLI**

**1 – Indemnité de fonction des élus**

M. Edouard RENAUD présente l'organigramme du Conseil Municipal et rappelle les délégations de chacun, il précise que deux conseillers municipaux, Madame Nadia JUILLET et Monsieur Bruno SOUCHARD ont une délégation propre et peuvent alors bénéficier d'une indemnité.

Il y a lieu de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées aux maires délégués, aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués, il explique que les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> adjoints, également maires délégués percevront l'indemnité de Maires délégués.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- 1<sup>er</sup> adjoint : 18,77 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 2<sup>ème</sup> adjoint : 15,43 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 3<sup>ème</sup> adjoint : 15,43 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 4<sup>ème</sup> adjoint : 15,43 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Maires délégués : 15,43 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Conseillers municipaux délégués : 5,99 % et 3,96 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

M. Edouard RENAUD rappelle sa responsabilité du service technique, par conséquent, il prend son indemnité intégrale à cette mandature.

## 2 – Délégations du Conseil Municipal au Maire

Monsieur le Maire rappelle que l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) donne au Conseil Municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée.

Il explique qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale et de faire avancer les dossiers rapidement, à donner au Maire, certaines délégations prévues par l'article L. 2122-22 du CGCT ;

Après en avoir délibéré et examiné les articles, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de donner les délégations énumérées à M. Edouard RENAUD pour la durée de son mandat.

Le Conseil Municipal sera informé des décisions prises par M. RENAUD à chaque réunion de Conseil Municipal.

## 3 – Election des membres de la CAO (Commission d'Appel d'Offres)

M. Edouard RENAUD précise qu'il y a lieu de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres,

Il explique que cette commission se réunira prochainement pour les travaux de restructuration du Groupe Scolaire.

La commission d'appel d'offres est composée par le Maire ou son représentant, président, et par trois membres du conseil municipal.

Sont désignés au poste de titulaire et approuvés par le Conseil Municipal :

Monsieur ZAGAROLI Louis  
Monsieur ROULON Alexandre  
Monsieur POIREAU France

Sont donc désignés en tant que :

Président : Monsieur RENAUD Édouard, le Maire (ou son représentant M. HOULLIER Jean-Jacques)

## 4 – Désignation de la Commission Consultative

M. Edouard RENAUD rappelle l'installation du conseil municipal en date du 28 mai 2020.

Les commissions consultatives des communes associées de moins de 500 habitants sont désormais composées de trois membres parmi les électeurs domiciliés ou non dans la commune associée.

M. Edouard RENAUD précise que les conseillers consultatifs n'ont pas le droit de vote, ils sont consultés sur leur avis.

Le Conseil Municipal procède à la désignation des membres de la commission consultative de chaque commune associée.

**Commune de Messais**

Mme GOUSSE Estelle  
M. GUILLOT Mickaël  
M. JOANNY Philippe

**Commune de Saint-Chartres**

M. AVERTY Emmanuel  
M. GARZARO Patrice  
M. JAULIN Jean-Michel

**Commune d'Ouzilly-Vignolles**

Mme BRIAND Amandine  
Mme LORIN Corinne  
Mme PINEAU Roseline

### 5 – Désignation des représentants à la CTE (Commission Territoriale de l'Energie) de la SOREGIES

M. Edouard RENAUD rappelle l'adhésion de la commune au Syndicat ENERGIES VIENNE et que compte tenu des élections municipales, il y a nécessité de redésigner le représentant titulaire et le représentant suppléant en Commission Territoriale d'Energie (CTE) du Syndicat ENERGIES VIENNE,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne ses représentants pour siéger au sein de la Commission Territoriale d'Energie du Syndicat ENERGIES VIENNE, à savoir :

- représentant CTE titulaire : M. Louis ZAGAROLI
- représentant CTE suppléant : M. Édouard RENAUD

### 6 – Détermination du nombre de membres du CA du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

M. Edouard RENAUD explique que suite aux élections municipales du 15 mars 2020, et à l'installation du Conseil Municipal du 28 mai 2020, il est nécessaire de fixer le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, que le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, outre le Maire qui en assure la présidence, sera composé de « quatre membres élus » au sein du Conseil Municipal.

Sont désignés et approuvés par le Conseil Municipal :

Jean-Jacques HOULLIER  
Katia GUILLOT  
Marylène PETIT  
France POIREAU

### 7 – Approbation du contrat de fourniture d'électricité SOREGIES IDEA avec la SOREGIES

M. Louis ZAGAROLI explique la proposition de contrat de fourniture d'électricité à prix de marché « SOREGIES IDEA » et l'opportunité financière qu'elle représente,

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire approuve le nouveau contrat de fourniture d'électricité SOREGIES IDEA et autorise la signature par Monsieur le Maire du nouveau contrat de fourniture d'électricité SOREGIES IDEA pour les points de livraison communaux concernant l'éclairage public et les bâtiments communaux.

## 8 – Protection sociale : Volet Prévoyance – Adhésion à la convention de participation du CDG

M. Edouard RENAUD rappelle la participation de la collectivité au financement de la protection sociale complémentaire des agents de la commune. Le volet Prévoyance « maintien de salaire » permet aux agents de compenser le demi-traitement au-delà des 90 jours d'arrêt maladie.

L'offre présentée par TERRITORIA MUTUELLE au titre de la convention de participation a été retenue par le Centre de Gestion de la Vienne.

Le Conseil Municipal de Moncontour après en avoir délibéré décide de participer au financement des cotisations des agents pour le volet prévoyance et d'adhérer à la convention de participation mise en œuvre par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, pour une durée de 6 ans et fixe le montant unitaire de participation de la collectivité par agent et par mois à 10 € brut.

## 9 – Bornage et cession d'une partie de la parcelle 28 rue de la Barre

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents le projet de vente d'une parcelle située 28 rue de la Barre à Moncontour.

Monsieur le Maire précise qu'il a eu une offre de Mme Céline LE SAOUT domiciliée 27 rue de La Barre, pour un montant de 2 000 euros.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent la vente de la parcelle à Mme Céline LE SAOUT pour le prix de 2 000 € net.

Les frais de bornage seront à la charge de la commune et les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur en l'étude de Maître Ariane MARTIN notaire à Saint Jean de Sauves.

M. Edouard RENAUD précise que le reste du terrain est en réflexion pour un projet d'aménagement et de construction avec l'inventaire des ruines.

## 10 – Décisions modificatives

### Achat d'une débroussailleuse :

La débroussailleuse du service technique est tombée en panne, il est nécessaire d'en racheter une autre. Cet achat n'est pas prévu au budget, par conséquent, il y a lieu d'effectuer une décision modificative en dépenses imprévues.

### Enlèvement de la passerelle :

L'entreprise RTL a chiffré les travaux et doit intervenir dans les prochains jours, il y a lieu d'effectuer une décision modificative au programme réseaux de voirie.

Les membres sont favorables aux décisions modificatives pour l'acquisition d'une débroussailleuse d'un montant de 900 € et les travaux d'enlèvement de la passerelle d'un montant de 3600 €.

## 11 – Demande de subvention DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) Restructuration du Groupe Scolaire

M. Edouard RENAUD explique qu'en vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibération du Conseil Municipal ce jour, l'autorisant à demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions limitée à un montant de 200 000 € HT, il informe qu'une décision du maire sera rédigée afin de solliciter le concours financier de l'Etat au titre de la **Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) Programmation 2020** pour des travaux de Restructuration du Groupe Scolaire.

Le Conseil Municipal sera informé de cette décision à la prochaine réunion de Conseil Municipal.

## 12 – Travaux de restructuration du Groupe Scolaire : validation du projet

M. le Maire rappelle le projet des travaux de restructuration du groupe scolaire à Moncontour.

M. le Maire sollicite l'avis des membres du Conseil Municipal sur la validation de ce projet estimé par BVR architectes de CHINON (37) à un montant de travaux de : 689 400 € H.T

Après étude de ce dossier, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à instruire le dossier de travaux de restructuration du Groupe Scolaire pour un montant de travaux estimé à 689 400 € H.T. et à procéder à la réalisation des travaux par procédure adaptée (Marché de travaux)

## 13 – Travaux de restructuration du Groupe Scolaire : Choix d'une architecte

M. le Maire rappelle la validation des travaux de restructuration du groupe scolaire à Moncontour lors de cette séance.

M. le Maire explique que compte tenu de l'étude faite auparavant par BVR, architectes à CHINON (37), il propose au Conseil Municipal de retenir ce bureau de maître d'œuvre pour un montant de : 67 561,20 € H.T.

Après étude du dossier de la maîtrise d'œuvre, le Conseil Municipal approuve le dossier de maîtrise d'œuvre (devis, plans et conventions d'honoraires) de BVR architectes de CHINON (37) pour un montant d'honoraires estimé à 67 561,20 € H.T.

## 14 – Travaux de restructuration du Groupe Scolaire : Choix des intervenants extérieurs – Mission SPS (Sécurité et Protection de la Santé) + Contrôle Technique

M. Edouard RENAUD explique qu'en vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibération du Conseil Municipal ce jour, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur à 10 000 € HT, il informe qu'une décision du maire sera rédigée pour le choix des intervenants extérieurs – Mission SPS et Contrôle Technique pour suivre les travaux de Restructuration du Groupe Scolaire.

Nous avons reçu plusieurs offres : SOCOTEC – APAVE – ACI, les dossiers sont étudiés par M. VILLERET, architecte.

Le Conseil Municipal sera informé de cette décision à la prochaine réunion de Conseil Municipal.

## 15 – Désignation d'un membre au CNAS (Comité National d'Action Sociale)

Monsieur le Maire rappelle que la commune est adhérente au Comité National d'Action Sociale (CNAS). Grâce au CNAS, le personnel bénéficie d'un large éventail de prestations (Noël des enfants, réductions tarifs vacances, etc.).

M. RENAUD informe les membres du conseil municipal que conformément aux statuts du CNAS, dans le prolongement des élections municipales, il y a lieu de désigner pour les 6 années à venir un délégué pour représenter la collectivité au sein des instances du CNAS.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne M. Bruno SOUCHARD pour siéger aux instances du CNAS.

## 16 – Désignation représentant de l'AT86 (Agence des Territoires de la Vienne)

M. Edouard RENAUD rappelle l'adhésion de la commune à l'Agence des Territoires de la Vienne, organisme qui accompagne les collectivités pour le parc informatique, service juridique, aménagement centre bourg, etc.

Compte tenu des élections municipales, il y a nécessité de redésigner le représentant titulaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne ses représentants pour siéger au sein de l'AT86 :

M. Édouard RENAUD – M. Jean-Jacques HOULLIER – M. Alexandre ROULON – M. France POIREAU

## 17 – Désignation représentant d'Eaux de Vienne - Siveer

M. Edouard RENAUD précise qu'une circulaire explicite avec les recommandations sur la désignation du délégué représentant Eaux de Vienne-Siveer sera adressée à la collectivité dans les prochains jours.

Il reviendra probablement au conseil de communauté de désigner les élus qui siègeront au sein des instances d'Eaux de Vienne. Les conseils municipaux n'auront donc plus à désigner de représentants.

## 18 – Désignation correspondant de la Défense

Monsieur le Maire rappelle que conformément à la circulaire du 26 octobre 2001, chaque commune doit désigner, parmi les membres du conseil municipal, un correspondant défense.

Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Ils s'expriment sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner **Monsieur Jean-Claude BOUILLAULT** en tant que correspondant défense de la commune de Moncontour.

## 11 – Désignation commissaires CCID (Commission Communale des Impôts Directs)

M. Edouard RENAUD précise qu'il y a lieu de désigner des commissaires [6 titulaires - 6 suppléants) au sein de la commission communale des impôts.

Cette désignation doit être réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée par les membres du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal dresse la liste de présentation suivante :

M. HOULLIER Jean-Jacques	M. ZAGAROLI Louis
M. POIREAU France	M. JOSEPH-THEODORE Franck
Mme JUILLET Nadia	M. BOUILLAULT Jean-Claude
Mme PEUVERGNE Anne	M. JOANNY Philippe
Mme GUILLOT Katia née RIVIERE	M. AVERTY Emmanuel
M. ROULON Alexandre	M. SOUCHARD Bruno
M. GIANSAINTI Arnaud	M. TURQUOIS Nicolas
Mme PINEAU Roseline née GASNIER	Mme GOUSSE Estelle
Mme LORIN Corinne	M. GUILLOT Mickaël
M. JAULIN Jean-Michel	Mme PETIT Marylène née JAMAIN
M. BARREAU Jean-Marc	M. GARZARO Patrice
M. BIGOT Benoit	M. RAGUENAUULT Bruno

## 12 – Questions diverses

- Rencontre élus/employés le lundi 15 juin à 18h
- Réunion commerçants le lundi 15 juin à 20h
- Réunion de travail le vendredi 10 juillet à 19h
- Réunion de conseil municipal le vendredi 24 juillet à 19h
- Cérémonies des mariages : attendre la levée d'urgence sanitaire le 10 juillet pour la location de la salle polyvalente.
- Dossier Tribunal Administratif PAUL c/MONCONTOUR : dépôt de 2 requêtes présentées par M. PAUL (suppression sonneries heures civiles et demande indemnitaire). L'affaire est suivie par Maître DROUINEAU, avocat à Poitiers : devis pour les interventions : 7632,00 €.
- Marché des Producteurs annulé

### **TOUR DE TABLE :**

M. Louis ZAGAROLI organisera une réunion d'information du budget dans les prochains jours pour les nouveaux élus.

Madame Anne PEUVERGNE demande l'aménagement du parking devant la salle polyvalente (pierres à remblayer) et l'entourage des containers ordures ménagères à la cantine, au gymnase et centre de loisirs.

M. RENAUD rappelle également le terrain de boules à clôturer.

Mme Marylène PETIT s'exprime sur la réouverture de l'école en phase déconfinement.

La reprise des cours à l'école s'est faite en deux temps : une première phase du 14 Mai au 06 Juin, une deuxième phase du 8 Juin au 19 Juin, il faut attendre le discours du Président MACRON pour la 3<sup>ème</sup> phase.



La mise en place des contraintes sanitaires a demandé beaucoup de travail aux professeurs des écoles et à la Municipalité, ce qui a permis de recevoir la totalité des enfants inscrits à chaque fois : 45 enfants pendant la 1ère phase, 60 au cours de la deuxième.

L'accueil communal gratuit pour la 2ème phase se fait au gymnase.

M. Alexandre ROULON remercie les Conseillers Consultatifs de Messais.

Il a fait un état des lieux des bâtiments communaux sur Messais pour faire un bilan et voir les urgences.

M. France POIREAU remercie les Conseillers Consultatifs d'Ouzilly-Vignolles.

Mme Nadia JUILLET, éditrice du site internet et Facebook « Moncontour vaut le détour » remercie Mesdames Anne PEUVERGNE et Marylène PETIT ainsi que M. Jean-Claude BOUILLAULT pour leur aide et leurs conseils.

Mme Nadia JUILLET a une délégation de fonction dans le domaine de la Communication (site internet et bulletins d'informations) et propose une nouvelle présentation pour le Flash de juin 2020 élaboré sur Publisher par Florence.

Les avis sont partagés et le rouge rappelle plus un magazine de Pompiers que la commune de Moncontour, une autre présentation sera proposée avec les couleurs du logo de la commune.

Chaque conseiller consultatif s'exprime et remercie l'équipe municipale de leur confiance et espère que leur collaboration apportera quelque chose à la vie locale.

Mme Roseline PINEAU demande des précisions sur la fusion de communes, M. RENAUD attend des dates de rencontres avec le Sous-Préfet.

C'est une idée qui a germé durant son ancien mandat, c'est un grand pas à franchir, il faudra en ressortir les avantages et les inconvénients en son âme et conscience.

Quant aux commissions municipales, la collectivité réfléchit encore sur la version à mettre en place.

**Prochaine réunion de travail le vendredi 10 juillet à 20 heures**

**Prochaine réunion de Conseil Municipal le vendredi 24 juillet à 19 heures**

La séance est levée 21 heures.